

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 20 juillet 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - N. LECLERC - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par L. FABRE - M. PEREZ par G. REQUENA - D. CUPOLI par M. ROUVIER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absent excusé : J. GROSSO

Absents : JF. MARY - B. DANIS

18. Projet d'établissement de la structure d'accueil de petite enfance « Les Zygo'Thau » (Annexe 2)

L'ouverture de la structure « Les Zygo'Thau », nouvelle crèche municipale, est prévue aux enfants le 6 septembre 2021.

Les services municipaux ont rédigé un projet d'établissement avec les partenaires suivants : Caisse d'Allocations Familiales, Département et la Protection Maternelle Infantile.

Ce projet fusionne les éléments des deux établissements existants et les modifications principales concernent :

- Le nombre d'enfants accueillis, qui passe de 55 places au lieu de 36 sur Les Cranquettes et 14 sur Copains Câlines,
- L'adresse de la structure,
- Et la mise à jour des données statistiques de la commune.

Il appartient au conseil municipal :

De valider le nouveau projet d'établissement.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 23, Abstention 3)

Valide le nouveau projet d'établissement.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

**Pour copie conforme,
Le Maire**

Yves MICHEL

